

Ouvertures 40

Bulletin de la section départementale
du **SNUIPP** des Landes
17, îlot Campus, Av de la Résistance
40990 SAINT PAUL LES DAX
☎ 05 58 91 07 64
email : snu40@snuipp.fr
site Internet : <http://www.snuipp.fr/40>



Directeur de la publication
Philippe MIQUEL
CPPAP : 0609 S 06978
Prix : 1 €

Imprimé par :
SNUipp40
17, îlot Campus, Av de la Résistance
40990 SAINT PAUL LES DAX

Ouvertures 40

SNUIPP des Landes

P

PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

Déposé le 9 janvier 2009

Sommaire

Editorial	p 1
Action syndicale: 17 janvier, 29 janvier	p 2
EVS-AVS	p 2
Compte-rendu de la CAPD du 16 décembre	p 3
Changer d'échelon	p 4
Touche pas à la Maternelle	p 4 et 5
Mouvement 2009 (Groupe de travail)	p 6
Elections paritaires	p 7
Vie du Syndicat : les retraités aussi	p 7
Basic-Instit	p 8
Se syndiquer : <i>cahier central</i>	

Bimestriel

n° 98
janvier 2009

Du sang neuf en 2009 !

Philippe Miquel, Secrétaire départemental

Une mobilisation lycéenne qui met Xavier

Darcos sur le reculoir,

- un vent de fronde dans les écoles massivement en grève le 20 novembre et qui clament leur refus d'une politique éducative de restriction,

- 70 % de votants aux dernières élections professionnelles qui montrent leur attachement à l'outil syndical (et au SNUipp !),

- des réunions qui s'organisent partout avec des enseignants, des parents qui réfléchissent, argumentent, revendiquent...

Et si l'on entamait 2009 dans l'optimisme ? Et dans la mobilisation avec déjà au programme deux journées d'action le 17 et le 29 janvier.



Le vent de révolte qui monte et qui exige d'autres choix pour l'école ne demande qu'à gonfler .

Il doit désormais déboucher sur des avancées très vite. C'est à nous de le faire croître !

Comptez encore sur le Snuipp en 2009 pour s'atteler à la tâche.

Meilleurs vœux à toutes et à tous de la part du bureau et des élus du SNUipp 40 !

SAMEDI 17 JANVIER et JEUDI 29 JANVIER



Mobilisation massive et unitaire

SUR L'AGENDA :

- 13 janvier :** 18h00
réunion du Conseil syndical du SNUipp.
- 15 janvier :**
réunion du CTP Académique (dotations de postes)
- 21 janvier :**
réunion du collectif maternelle.

ACTION SYNDICALE MOBILISATION EN JANVIER

En janvier, repartir du bon pied

La mobilisation massive des lycéens en décembre l'a démontré. Un gouvernement aussi autoritaire et inflexible qu'il veuille paraître ne peut résister longtemps à l'expression de la rue et aux manifestations populaires. Le malaise et l'inquiétude partagés par tous les acteurs de l'Education face au démantèlement du service public d'éducation conduit par Xavier Darcos doivent donc se traduire concrètement par une expression forte et unitaire.

En cette fin d'année, les rendez-vous d'action dans lesquels le SNUipp et la FSU ont mis toutes leurs forces ont été des succès : 45 000 personnes à Paris le 19 octobre et une participation record lors de la journée de grève du 20 novembre dernier.

Partout dans les établissements scolaires et particulièrement dans les écoles touchées de plein fouet par des mesures mal vécues monte une volonté d'organiser la résistance dans la durée contre une politique éducative inique. La journée de manifestation du 10 décembre, les réunions dans les établissements avec les parents d'élèves, les actions symboliques type nuit des écoles ont entretenu la

flamme de la mobilisation.

Dès janvier, il s'agit de repartir de plus belle.

L'ensemble des organisations à l'origine de l'appel *L'éducation est notre avenir* appelle à amplifier les mobilisations en janvier 2009 et à faire du **samedi 17 janvier** dans tous les départements une journée de manifestations pour défendre le service public d'éducation que le gouvernement veut affaiblir par des budgets de régression, des mesures qui amputent son ambition et sa cohérence, et pour réclamer un véritable dialogue social.

Le **29 janvier**, aux côtés de l'ensemble des salariés du privé et du public, la FSU et toutes les fédérations de l'éducation appellent les personnels de l'Education à

participer massivement à la grève et aux manifestations en portant leurs revendications avec force et de se saisir de l'occasion de donner un prolongement unitaire à leurs luttes.

Nous vous tiendrons informés des modalités départementales de ces journées dès qu'elles seront arrêtées en intersyndicale.

Conforté par la confiance témoignée par nos collègues lors des dernières élections professionnelles, le SNUipp prendra toute sa place dans ce juste combat pour mettre un terme aux attaques contre le service public d'éducation et exiger d'autres choix pour l'école et ses personnels.

Philippe Miquel

AVS –EVS ACTION INTERSYNDICALE.

Ce n'est toujours pas Noël !

Cette année civile s'est achevée par plusieurs audiences auxquelles la FSU était conviée par l'intermédiaire de l'intersyndicale landaise contre la précarité. La première de ces audiences était une table ronde organisée par le préfet (le 2^{ème} round après celle du 13 juin 2008) demandée par les organisations syndicales.

Nous avons d'abord évoqué le problème des personnels (AVS et EVS) qui arrivent en fin de contrat. L'ANPE nous assure qu'il n'y aura pas de blocage pour renouveler les contrats dans la limite fixée par la loi.

Pour faire court, les EVS en Contrat d'Avenir reconnus travailleurs handicapés ou ayant plus de 50 ans pourront être reconduits (pour une durée maximale de 60 mois). En ce qui concerne tous les autres, il n'y a aucune possibilité de renouvellement. Par contre, l'ANPE nous a indiqué qu'une action avec l'AFPA était en cours pour ceux qui sont arrivés en fin de contrat au mois de décembre et celle-ci devrait être reconduite cette année. Mais il va falloir rester vigilant car ce qui a pu se passer pour les 26 EVS en fin contrat durant le premier trimestre sera plus difficile à organiser pour les 281 arrivant en fin de contrat en juin.

En ce qui concerne les AVS (droit public) arrivant au bout de leur 6 années de contrat (durée maximum prévue par ce type de contrat), ils seront convoqués par l'administration pour un entretien individuel afin de faire un bilan des compétences acquises durant ces 6 ans d'accompagnement d'élèves handicapés dans les écoles et de voir avec eux leur avenir professionnel possible.

En fin d'audience, nous avons expliqué au préfet que le fond du problème était qu'il fallait créer de nouveaux métiers dans les écoles avec des personnels ayant des emplois statutaires et stables.

Lors de l'audience avec le député Jean-Pierre DUFU, celui-ci s'est engagé à écrire aux services de l'Assemblée Nationale pour demander la mise en place d'une commission parlementaire d'évaluation et de préconisation afin de tirer le bilan des contrats aidés dans les écoles. Ceci pour amener les pouvoirs publics à prendre conscience de l'urgence de créer de nouveaux métiers dans l'Education Nationale.

Suite à ces deux audiences, l'intersyndicale SNUipp-FSU, SE-UNSA et SNUDI-FO a décidé d'organiser une réunion des AVS et EVS des Landes un mercredi de janvier (la date, l'heure et le lieu restent à déterminer). Le compte rendu des deux audiences est disponible sur le site du SNUipp40 dans la rubrique AVS/EVS.

Comme l'année dernière, l'intersyndicale appellera tous les personnels précaires de la fonction publique à défilé sous une banderole commune lors des prochaines manifestations.

Sur le plan national, la FSU organise, comme l'an dernier, un stage sur la précarité à Paris les 27 et 28 janvier 2009.

Depuis plusieurs années, les personnels AVS et EVS ont démontré à tout le monde qu'en remplissant des missions devenues indispensables au bon fonctionnement des écoles, il était plus qu'urgent d'appeler le gouvernement à créer de nouveaux métiers dans l'Education Nationale.

Le travail précaire est devenu ces dernières années un outil au service des politiques ultra-libérales : Traitement social du chômage visant à annoncer des chiffres à la baisse, création d'emplois à temps partiel, mal payés réduisant la part des salaires au bénéfice des profits financiers, multiplication de salariés pauvres, à la mobilité contrainte, dans l'impossibilité de s'organiser pour défendre leurs droits.

Contre cette logique créatrice de pauvreté et destructrice de lien social, venez combattre aux côtés du SNUipp et de la FSU pour défendre une société plus juste et plus fraternelle entre les citoyens et entre les peuples.

Philippe Miquel

Cette CAPD traite de l'avancement des instituteurs et des professeurs d'école

Dans une déclaration préalable (lire plus loin) le SNUipp dénonce le système de primes octroyées à certains enseignants par le Ministre et demande une vraie revalorisation de nos salaires pour compenser la perte réelle de notre pouvoir d'achat.

Le SNUipp renouvelle également sa demande d'une refonte du système d'avancement, après avoir mis de nouveau en évidence les aberrations du système actuel : les nouveaux PE sont bloqués dans les échelons 7, 8 et 9 en raison de la concurrence des instituteurs et des institutrices intégrés dans le corps des PE par liste d'aptitude... Dans un même échelon, l'écart d'ancienneté entre le 1er promu et le dernier est de 12 ans environ...

Le SNUipp rappelle que l'avancement à l'ancienneté pour tous, comme cela se fait dans certains corps, permettrait d'éviter ces disparités qui conduisent à de fortes inégalités en termes de traitement. Nous mettons de nouveau en évidence les inégalités induites par la grille de notation utilisée lors des inspections.

L'IA annonce que la grille sera "retravaillée" pour éviter de pénaliser les collègues. Elle demande également à ce que les collègues « retraitables » puissent être inspectés un an avant leur éventuel départ à la retraite afin de bénéficier d'une promotion éventuelle avant leur départ.

QUESTIONS DIVERSES**➤ Stages de formation syndicale**

Le SNUipp intervient de nouveau sur les autorisations d'absences délivrées pour participer à des stages syndicaux. Tout en remerciant l'IA d'avoir finalement autorisé les collègues à participer au stage sur la maternelle organisé par le SNUipp le 11 décembre, nous regrettons que certains collègues aient renoncé à leur participation à ce stage, face aux incertitudes et au caractère tardif des réponses apportées par l'administration.

L'IA propose que les syndicats remettent leurs prévisions de stages en début d'année afin de mieux prévoir et organiser les remplacements.

➤ Recours aux listes complémentaires

Depuis le début de l'année scolaire, des supports budgétaires se sont découverts (congé parental, nouvelle affectation...), ce qui accroît le déficit de notre département. Face à cette perte de moyens nous demandons à l'IA ce qu'il en est du recrutement sur LC. L'IA nous informe qu'il n'y a pas de changement quant à la position du rectorat à ce sujet. Le département qui a procédé à de nombreux inéats n'a plus les possibilités budgétaires pour recourir à la liste complémentaire.

➤ Formation continue et remplacements

en a eu le plus : 42 journées d'absence inférieures ou égales à 3 jours non remplacées. Depuis la rentrée, il y a eu 44 jours de classe.

Dans le département, il y a 1 417 classes. Sur un potentiel de 62 348 jours de classe, 62 298 ont été assurés. Ce qui donne un taux de remplacement de 99,9 %. L'administration n'a pas procédé à des suspensions de décharges. Une situation plutôt en amélioration grâce à l'augmentation du nombre de TR et à leur affectation sur des postes réels de remplacement obtenus par les représentants du personnel. Toutefois la période



L'administration indique que depuis la rentrée 2008, chaque journée de classe s'est traduite par une journée de formations continue. La première session de formation des T1 s'est achevée, ainsi que la première partie du stage de direction. Début janvier, la deuxième partie du stage de direction aura lieu, suivie de la formation des T2. C'est l'effet positif de la création d'une brigade de 12 titulaires remplaçants formation continue, réclamée et obtenue par le SNUipp. Mais malgré l'aspect squelettique du plan de formation, l'incertitude plane sur l'organisation des stages à venir autres que ceux remplacés par les PE 2.

Sur la demande du SNUipp, l'administration fait part du constat du remplacement des personnels absents. Entre la rentrée et le 30 novembre, il y a eu 50 absences inférieures ou égales à 3 jours non remplacées (contre 105 l'an dernier). C'est en novembre qu'il y

difficile de l'hiver n'est pas encore passée. Informez nous de toutes les difficultés sur le terrain.

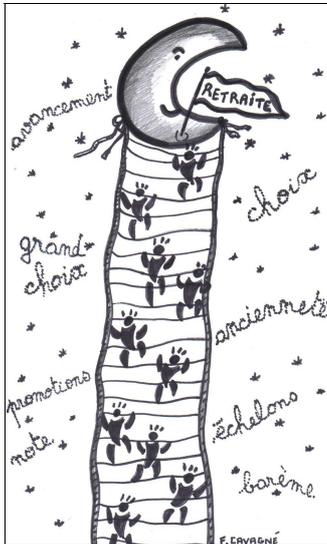
➤ Frais de déplacements

Il a été procédé à la mise en paiement de tous les frais arrivés avant le 15 novembre. Pour des problèmes d'exercice comptable il faut attendre le mois de février, voire le mois de mars, pour que l'administration soit en mesure de rembourser les frais avancés. L'administration reconnaît que c'est un problème, mais ce délai est « incompressible ». L'IA propose que les collègues qui ont à avancer des sommes importantes (frais d'hôtels, repas, déplacements...), fassent part de leurs difficultés à l'administration.

Christine Poulet

PARITARISME

CAPD DU 16
DÉCEMBRE



Déclaration du SNUipp à la CAPD promotions du 16 décembre 2008

Nous demandons une vraie revalorisation des salaires de tous les enseignants rattrapant le retard accumulé ces dernières années.

Depuis quelques années le pouvoir d'achat des enseignants a baissé de près de 10% et ne cesse de se dégrader. Le ministre essaie, en ce moment, de faire passer pour une revalorisation la distribution de primes à certains (directeurs, enseignants de CE1, de CM2,...) et tente par ce biais de diviser un peu plus notre profession.

Nous demandons une vraie revalorisation des salaires de tous les enseignants rattrapant le retard accumulé ces dernières années.

Parallèlement, nous revendiquons une modification en profondeur du système des promotions qui est, à l'heure actuelle, le seul moyen pour toute la

profession d'espérer une revalorisation salariale. Le système actuel est truffé d'injustice :

- problème pour les PE ex instits (l'indemnité différentielle en est la caricature)

- problème pour les PE d'origine (le passage au Grand Choix voir au Choix leur est bloqué dans certains échelons)

- problème d'harmonisation des notes pédagogiques

- problème de l'importance de la première note

- problème pour les nombreux retraités qui n'atteignent ni le dernier échelon ni à fortiori la hors classe.

- ...

Ce système est aussi porteur de valeurs, individualisme, division entre collègues, à l'opposé de celles que nous défendons, coopération, travail en équipe. Tous les enseignants sont impliqués dans la difficile mise en place d'un enseignement de qualité adapté à chaque élève, tous les enseignants sont impliqués dans un suivi scolaire permanent, tous les enseignants se battent au quotidien pour porter leur école à bout de bras.

C'est pourquoi nous revendiquons une fois de plus le système de promotion le plus équitable qui soit : l'avancement de tous au rythme le plus rapide comme cela se fait déjà pour certains corps.

Instituteurs					Profs d'école				
Echelon	Type de promotion	Nombre promouvables	Nombre de promo(e)s	Barème du dernier promu	Echelon	Type de promotion	Nombre promouvables	Nombre de promo(e)s	Barème du dernier promu
					4	A	45	45	21.000
					5	GC	86	26	30.000
					5	A	78	53	20.000
					6	GC	101	30	33.500
					6	C	74	53	32.000
					6	A	49	26	22.000
					7	GC	88	26	40.000
					7	C.	63	45	38.500
					7	A	49	18	35.000
					8	GC	99	30	54.544
					8	C.	71	51	42.500
					8	A	48	14	40.000
9	C.	4	1	47.592	9	GC	87	26	60.886
9	MC	2	2	45.731	9	C.	37	26	53.775
9	A	2	2	42.917	9	A	34	11	47.875
10	C.	6	2	52.333	10	GC	51	15	68.844
10	MC	4	3	52.303	10	C.	38	27	67.917
10	A	0	0	52.250	10	A	10	10	58.875
11	C.	10	3	60.333	11	GC	42	13	74.544
11	MC	3	2	60.161	11	C.	12	9	69.294
11	A	2	1	58.653	11	A	6	5	68.725

**CHANGEMENT
D'ÉCHELON
BARÈME
DES PROMUS EN 2008**

GRILLE INDICIAIRE ADJOINT NON SPÉCIALISÉ

Indice au 1 octobre 2008					4.5706 €	
		INSTIT		PE		
éch.	ind.	traitement brut	ind.	traitement brut		
11	515	2 353.86 €	658	3 007.45 €		
10	469	2 143.61 €	612	2 797.21 €		
9	441	2 015.63 €	567	2 591.53 €		
8	420	1 919.65 €	531	2 426.99 €		
7	399	1 823.67 €	495	2 262.45 €		
6	390	1 782.53 €	467	2 134.47 €		
5	383	1 750.54 €	439	2 006.49 €		
			416	1 901.37 €		
			395	1 805.39 €		
			376	1 718.55 €		
			349	1 595.14 €		

METIER

ECOLE
MATERNELLE

Pas touche à la maternelle !

L'école maternelle est aujourd'hui frappée de plein fouet par des attaques sans précédent. Les médias ont largement relayé les propos méprisants du ministre Darcos, que des excuses tardives n'ont pas atténuées, mais le pire est ailleurs.

Il est dans la volonté d'exterminer ce qui fait l'originalité et la richesse de notre système éducatif. Le projet du gouvernement actuel est en effet de remplacer les premières années d'école maternelle publique gratuites par des jardins d'enfants payants encadrés par un personnel non enseignant.

Il s'agit d'un recul, pire, d'une régression, voire d'un reniement total de ce qui a historiquement construit l'école maternelle française et tout ce qu'elle porte.

Rappel utile :

1948... Sous le Second Empire, Marie Pape-Carpentier se penche sur le problème des salles d'asile, structures accueillant les « enfants du peuple » qui restaient auparavant dans la rue pendant que leurs parents travaillaient. Le terme d'« école maternelle » apparaît. Pauline Kergomard s'oppose alors à la tendance de faire de ces écoles un lieu d'instruction, pour privilégier le développement naturel de l'enfant. Sous l'égide de Jules Ferry, Ministre

de l'Instruction Publique, l'école maternelle est définie par la loi du 16 juin 1881 comme une école gratuite, laïque, mais non obligatoire. De 1884 à 1887 les personnels des salles d'asile sont remplacés par des institutrices formées en École Normale pour enseigner à l'École Maternelle.

Depuis, l'École maternelle a constamment évolué, et les enseignants qui ont choisi d'y exercer enrichissent sans cesse leur réflexion

(Suite page 5)



Pas touche à la maternelle ! suite

(Suite de la page 4)

et leurs pratiques, et par la connaissance qu'ils ont des besoins et des limites physiologiques du tout-petit l'accompagnent sur le chemin difficile, délicat, fragile et parfois périlleux qui mène de l'enfant à l'élève.

Le jardin d'enfant est un recul historique, une régression, un retour à la case départ.

Un enfant mérite mieux qu'un jardin, un enfant n'est pas une plante que l'on arrose, qui pousse s'il en a la force et qui s'étiolle si on l'oublie. Ce

n'est pas un végétal, c'est un être humain en formation.

Un enfant a besoin -dès deux ans s'il en est physiologiquement et psychologiquement capable- qu'on le prenne en compte individuellement et qu'on l'accompagne au sein du groupe à se socialiser, à s'ouvrir au monde pour y développer curiosité, créativité, sensibilité, sens civique, citoyenneté, esprit critique... par la culture littéraire, l'approche mathématique, les premières expériences scientifiques, le langage, ...etc

Cette structure existe déjà, elle s'appelle «l'école maternelle publique».

Défendons-la, pour qu'elle poursuive ses missions d'éducation et continue à accueillir tous les enfants dès l'âge de deux ans.

Françoise Cavagné



L'École Maternelle, c'est bien mieux qu'un jardin d'enfants... DÉFENDONS-LA.

Quel avenir pour l'école maternelle ?

Après les propos de X. Darcos sur l'école maternelle et au-delà de leur dimension provocatrice, on est en droit de s'interroger sur cette politique éducative qui dans un contexte de rigueur remet en cause dans un premier temps la scolarisation des 2 ans, qui jette le discrédit sur l'ensemble de l'école maternelle et ses enseignants et qui dans un deuxième temps par un budget en baisse fera porter une part essentielle des fermetures sur celle-ci.

Enlever des moyens à l'école maternelle renforcera les inégalités sociales. L'argument des coûts largement évoqué par nos politiques n'est qu'une argutie, une contre-vérité facilement démontrable et démontrée. Selon les données calculées par la Caisse nationale des allocations familiales, le coût moyen d'un enfant serait trois fois moins élevé en école maternelle (4680 euros) que dans une structure de garde collective (16 500 euros).

L'école maternelle ne représente que 20 % du budget de l'Éducation Nationale qui est de 63 milliards d'euros et qui n'est qu'une broutille face aux 360 milliards d'euros accordés pour protéger les spéculateurs et sans maîtrise publique quant à leur utilisation.

Après le moins d'heures, l'annonce programmée de fermetures de postes dans les Rased, le budget en baisse, M. Darkosy expérimente le désordre sur le dos des élèves et des enseignants et donne des ailes à ses sous-fifres pour organiser la chasse à l'instinct soucieux de l'intérêt de ses élèves et entré en résistance face à toutes ces régressions et projets néfastes qui remettent en cause le Service Public d'Éducation.

Dans ce contexte très particulier a été organisé le 11 décembre dernier par le SNUIPP 40 un stage de formation syndicale spécifique maternelle. L'administration départementale a tout fait pour qu'il ne puisse se tenir : confusion entre stage de formation syndicale et réunion d'info syndicale, refus d'autorisation ou une seule accordée par école, obligation

d'accueillir l'ensemble des élèves... Malgré ces difficultés qui n'avaient pas lieu d'être puisque c'est un droit pour l'ensemble des salariés, une vingtaine de collègues se sont donc retrouvées à St Pierre du Mont et ont suivi avec intérêt l'intervention de Sylvie Chevillard (IMF, membre de l'équipe ESCOL et du GFEN) sur «langage et inégalité sociale».

Pour elle, il faut aller de l'avant et continuer d'innover à l'école maternelle. La Maternelle a un grand rôle et est une grande école.

Elle part du constat que les enfants arrivent à la maternelle avec des pratiques langagières très différentes liées à leur maturation, à leur environnement... Confrontée à leur diversité l'école doit les prendre comme ils sont. Il faut rendre lisible pour tous les élèves : le sens des apprentissages, le cadre scolaire, mettre en mots les règles de fonctionnement pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce qu'on demande.

Pour apprendre à l'école, l'activité de penser doit être différenciée de la tâche. Apprendre la langue ce n'est pas juste apprendre des mots de vocabulaire. Il est difficile de distinguer langage d'action et langage d'évocation car même si la manière de l'enfant de mettre en mot est rudimentaire, cette seule pratique le place déjà dans une activité symbolique. A l'école, les enfants devront apprendre à parler à propos de, effectuer une mise en relation entre les éléments d'aujourd'hui mais aussi des éléments d'autres temps, d'autres lieux, utiliser la mise en mots pour généraliser, catégoriser.

Il faut donc mettre en œuvre des situations où les enfants vont apprendre des manières de faire au niveau du langage. Plus explicitement on va exploiter une situation ordinaire, familiale, sociale pour en faire une situation de classe c'est à dire ayant un code langagier dans l'éducation scolaire. Par exemple l'appel, situation emblématique de l'école, en PS « coucou, je suis là », en MS « je suis là » en GS « présent(e) » on assiste là à une construction progressive des différents niveaux de langage.

Sylvie Chevillard insiste sur l'hétérogénéité des groupes qui permet la richesse des cheminements où l'ensemble des élèves et chacun va construire le langage.

Dès la petite section on peut à partir de textes, de poèmes, mettre les enfants en situation de s'approprier du langage écrit, de la culture écrite pour pouvoir construire une pratique langagière scolaire, une réflexion sur le langage. Dans tous les cas, l'enseignant doit s'obliger à des mises en mots qui ne restent pas dans le flou, qui soient explicites.

Après l'intervention de Sylvie Chevillard, la FCPE et l'AGEEM ont présenté leur association et leur actualité notamment dans la défense et la promotion de l'École Maternelle.

Après examen de la situation landaise et afin de préparer au mieux la prochaine carte scolaire le Snuipp 40 a décidé de relancer le collectif de défense de l'école maternelle.

Martine Pouly

Quelques statistiques éloquentes. (rentrée scolaire 2007-2008 dans les Landes)

Taux de scolarisation des enfants de 2 ans	12,5%
Enfants âgés de 2 ans :	3903
Dont scolarisés dans les écoles publiques :	401 (10,27%)
Dont scolarisés dans les écoles privées sous contrat :	85 (2,17%)
<i>(enquête sur l'école maternelle)</i>	

**A la rentrée 2008/2009 seuls 281 enfants âgés de 2 ans étaient scolarisés dans les écoles publiques des Landes.
SANS COMMENTAIRE**

Rejoignons le collectif «touche pas à l'école maternelle», le mercredi 21 janvier 2009, dans les locaux du SNUIPP.

Lors du groupe de travail qui s'est tenu le 15 décembre, l'inspectrice d'académique nous a informé des projets de l'administration pour le mouvement des personnels 2009 : "harmonisation académique" débouchant sur un nivellement par le bas, mise à l'écart des délégués du personnel et par conséquent de l'équité du mouvement, simplification des procédures se traduisant par un recul pour les personnels...

Nous avons dénoncé vivement que l'on déconstruise unilatéralement des règles et des procédures qui se sont élaborées au fil des années par le paritarisme, avec pour objectif de mieux tenir compte des attentes des personnels et des caractéristiques locales.

Nous avons déploré une logique qui, sous prétexte d'harmonisation, remet en cause les droits des personnels avec au final un résultat qui ne sera ni satisfaisant pour les personnes ni pour le Service Public.

Les objectifs affichés et ceux non avoués :

Permettre un plus grand nombre d'affectations des personnels à titre définitif dès le premier mouvement, c'est l'objectif principal déclaré.

En réalité,

- Simplifier les procédures pour économiser les coûts de traitement du mouvement dans le cadre de la réorganisation des services administratifs.

- Regrouper à terme la gestion des personnels du premier degré sur un ou deux sites dans l'académie, ce qui explique la volonté « d'harmoniser » les procédures et barèmes au niveau académique.

- Reprendre en main le mouvement des personnels dans une logique de DRH inspirée du « management » en individualisant au maximum les règles d'affectation.

- Affaiblir le rôle des représentants des personnels, donc les droits des personnels eux-mêmes rendus ainsi plus vulnérables aux pressions en tous genres.

Les modifications annoncées :

Une seule liste : postes vacants et tous les postes du département :

Le premier changement se situe au mouvement principal (premier) où n'apparaîtront plus les postes susceptibles d'être vacants.

Une seule liste comprenant les postes vacants (départs à la retraite, postes créés...) sera publiée avec l'ensemble des postes du département. Cette liste comprendra également (et c'est la seule bonne nouvelle !) les postes fractionnés (décharges, temps partiels ...) et sur lesquels les collègues pourront être nommés à TITRE DÉFINITIF.

La déclaration préalable de participation au mouvement est supprimée.

Il faudra choisir à l'aveugle, sans savoir

si le poste demandé (hormis les postes réellement vacants) est susceptible de se libérer, beaucoup de vœux seront ainsi perdus.

Maximum 30 vœux qui pourront être "ciblés" ou des vœux géographiques (poste de même nature sur une commune, un RPI, la circonscription ?)

Dès ce premier mouvement, les vœux seront émis, avec obligation, pour les collègues non titulaires d'un poste, de faire en plus des vœux "écoles" des vœux géographiques et l'affectation sera prononcée à titre définitif.

Pour ces vœux géographiques, l'IA des Landes que cela reste à définir dans un prochain groupe de travail,

Cellule départementale de conseil et d'information des collègues

Dès la première phase du mouvement, les candidats pourront être conseillés par l'administration par téléphone (aucun moyen supplémentaire en poste administratif pour cette nouvelle mission !!) et reçus physiquement à l'inspection académique.

L'administration informera "personnellement" chaque participant au mouvement du projet d'affectation du mouvement !

L'an dernier, le SNUipp s'était vu "menacé" en CAPD parce qu'il vous permettait de la faire sur notre site !

Le représentant du personnel (réélu avec près de 70% des collègues qui ont voté !) ne seront plus en mesure de tenir leur rôle de vérification ni de conseil.

Nous avons vivement protesté contre cette mesure qui est une grave atteinte au paritarisme.

Le barème malmené et remis en cause

Le barème dans les Landes est à ce jour constitué de trois parties :

- AGS (1pt par année),
- les enfants (1pt par enfant de moins de 20 ans)
- la note pédagogique
- et les bonifications de barème (fermetures, intérim direction...)

Le recteur et les IA, sous couvert d'harmonisation académique, souhaitent donc imposer la note dans tous les barèmes départementaux alors qu'elle

n'est pas indiquée explicitement dans la circulaire nationale. Ainsi, elle serait rétablie dans les Pyrénées Atlantiques alors qu'elle avait disparu pour les mouvements précédents.

Nous avons rappelé notre opposition à la prise en compte de la note dans le barème. Le SNUipp-FSU 40 porte ce mandat depuis longtemps dans toutes les CAPD du mouvement sans jamais avoir pu l'obtenir.

La nomination des directeurs serait faite avec un barème différent : la note pédagogique serait multipliée par 2. Nous nous sommes déclarés "doublement" opposés à cette mesure.

Majoration de barèmes : en cas de Mesure de Carte Scolaire, le subarémage de 5 pts est maintenu mais la priorité géographique a disparu. Nous avons demandé qu'elle soit rétablie.

Nomination hors barème Sont concernés les postes à profil avec entré. La liste présentée est celle qui figure sur la Note de Service.

Affectations des collègues début de carrière, en particulier les T1

La protection des débuts de carrière est clairement décrite dans la note de service ministérielle. La règle retenue lors du groupe de travail est que les T1 ne pourront être nommés sur des postes "Chargés d'école", sur les postes fractionnés "4/4", ni à l'EREA (éducateurs)

Il s'agit également pour nous de veiller à ne bloquer le mouvement en ne bloquant pas l'ensemble des postes vacants pour l'ensemble des titulaires.

Moins de CAPD = moins de paritarisme = affaiblissement des syndicats !

La dernière mesure proposée : diminution des CAPD ! Sans que nous ayons pu avoir une réelle justification, l'IA a confirmé sa volonté de réduire le nombre de CAPD, envisageant même que la deuxième phase du mouvement puisse être gérée en groupe de travail.

Le SNUipp a vivement protesté contre mesure qui, si on l'ajoute à toutes les autres, contribuera à porter une atteinte grave à la transparence et à l'équité que nous aurons plus que jamais à défendre.

Le SNUipp a déjà demandé une audience au recteur sur le sujet et organise la riposte, il appelle tous les collègues à s'informer et à se mobiliser sur ce dossier pour défendre leurs droits.

J. Louis Saubion



ACTUALITÉS SYNDICALES. ELECTIONS PARITAIRES 2008



Le SNUipp conforte son rang de premier syndicat des écoles landaises.

Les élections paritaires viennent de se dérouler et le SNUipp a été renforcé dans son rôle de défense des personnels tant au niveau national avec 2% de progression et 12 nouveaux départements dans lequel il devient majoritaire qu'au niveau départemental où il progresse de 0,7%.

La participation massive (68%) est une réponse éclatante aux attaques répétées de Xavier Darcos contre les syndicats enseignants et une réaffirmation de l'attachement des personnels au paritarisme.

Ce chiffre donne aux élus du personnel une légitimité incontestable. La progression tant nationale que départementale du SNUipp valide l'action concrète de nos élus dans les commissions paritaires, guidés par les valeurs d'équité et de transparence.

La volonté de rassembler la profession autour d'une école de la

réussite de tous et d'une vraie ambition pour le service public d'éducation est manifestement partagée par de nombreux collègues qui ont montré par ce vote leur aspiration à l'unité et le rejet des manœuvres de division et de mise en cause utilisées par certaines organisations et que pour notre part nous avons toujours refusées.

De trop nombreux votes invalidés et non pris en compte pour des détails (signature oubliée, enveloppe non cachetées...) ou parvenus après la clôture du scrutin ont pourtant minoré ce taux et peut-être privés le SNUipp des Landes d'un quatrième siège !

L'essentiel n'est pas là mais bien dans la responsabilité encore accrue que ce vote donne au SNUipp et à ses élus pour porter la parole de la profession et faire avancer ses mandats.

Philippe Miquel, Cécile Texier, Michel Hager (titulaires), Audrey Vidal, Damien Delavoie, Marjorie Ducournau (suppléants) feront tout pour s'en montrer digne dès le mois de mars qui verra l'installation de la nouvelle CAPD.

Cécile Texier

Résultats

Inscrits	1919
Votants	1310 (68,26%)
Blancs ou nuls	64

SNUIPP	567	45,51%	3
SE	432	34,67%	3
FO	247	19,82%	1
Total	1246	100,00%	7

À L'IUFM AUSSI ! ACADÉMIE DE BORDEAUX

FSU	288	67,29%	3
UNSA	101	23,60%	3
CFDT	39	9,11%	1

VIE DU SYNDAT RETRAITÉS

Les retraités participent activement à la vie de leur syndicat.

Rester dans l'action, s'informer, lutter, manifester pour les droits des travailleurs, pour la revalorisation des pensions sont les formes d'action dans lesquelles se retrouvent régulièrement les retraités syndiqués au SNUipp.

Mais pour certains, cette action se poursuit aussi dans la vie quotidienne du syndicat.

La participation aux décisions et orientations du SNUipp de certains de ces camarades est fondamentale dans leur action au sein du Conseil Syndical. D'autres encore, ont choisi de donner de leur temps libre à l'organisation matérielle de la vie de la section.

L'envoi en nombre de courriers au moment du mouvement, des promotions, la réalisation technique des différents journaux (Ouvertures 40 notamment) sont des moments où la "ruche" bourdonne mais produit à chaque fois un travail essentiel à la vie de la section.



Le bureau du SNUipp remercie chaleureusement tous ceux qui régulièrement ou non, participent à la continuité de l'action syndicale et citoyenne.

Si vous souhaitez vous joindre à ces actions, n'hésitez pas à nous contacter.

BASIC INSTIT

Dans cette rubrique d'expression libre : billets d'humeur, réactions, positions, par rapport au métier

Nous attendons vos contributions...

Vous n'avez rien dit...

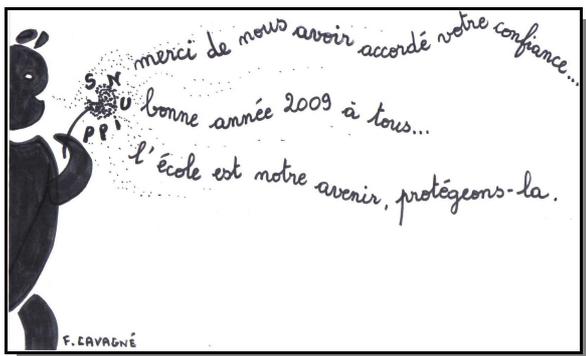
ATTENTION anticipation et réalité de demain.

Martine Pouly

Vous n'avez rien dit, car vous n'étiez pas en maternelle,
Vous n'avez rien dit, car vous n'étiez pas en Rased,
Vous n'avez rien dit quand ils ont remis en cause l'info syndicale,
Vous n'avez rien dit quand ils ont tenté de supprimer les stages syndicaux,
Vous n'avez rien dit, quand ils ont considéré l'inspection comme une opération de management,
Vous ne direz rien, quand ils installeront le salaire au mérite, et supprimeront le rôle des délégués du personnel
Alors quand ils vous interdiront d'exercer en fermant votre école et en donnant un chèque éducation aux parents il sera trop tard vous ne pourrez plus rien dire et irez gonfler le nombre de chômeurs non indemnisés.

AGIR MAINTENANT AVEC LE SNUIPP,

C'EST ASSURER VOTRE AVENIR ET CELUI DES ENFANTS .
C'EST DIRE NON A TOUS LES PROJETS
QUI CASSENT LE SERVICE PUBLIC D'EDUCATION
ET QUI SUPPRIMENT ET REMETTENT EN CAUSE
LES DROITS DES SALARIES QUE SOMMES.



Nous avons matière à nous entendre

6 rue de la Tuilerie
31130 Balma
Tel : 05.62.27.59.10
E-mail : 02290@cmma.creditmutuel.fr

- > Une offre claire et sans surprise.
- > Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques.
- > Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone.
- > Une éthique mutualiste authentique.

Ouvert du Mardi au Samedi matin

Crédit Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE